COMMISSION SPORTIVE JEUNES DU DISTRICT
(CSJD)
Configuration « Compétitions »

Réunion Visio du 26 Mars 2025
Annexe du Procès-verbal N° 11 du 21 Mars 2025

Président CSJD Jacqui JELLIMANN

Responsable CSJD – Antenne 67 M. André BOHN
Antenne 68 M. Jean-Pierre WAGNER

Présents : Sandrine Koenig, Thierry Ontani, Anne Schaffhauser

MODIFICATION DE CALENDRIER

La Commission Sportive Jeunes du District prend la décision de reporter la rencontre suivante :

U15 D3 Titre Gr D
Wintzenheim AS – GR.E.P.A Montreux initialement prévu le 29/03/2025 **est reporté au 05/04/2025 – coup d'envoi 16h**

MENTION D'APPEL

Commission Sportive de District :
– Procédure d'appel
« - Pour les dossiers règlementaires : susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District (secretariat@lafa.fff.fr) dans un délai de 7* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.
** Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.*

Les décisions de la Commission Sportive des Jeunes du District Alsace sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 69 des Règlements de District, devant la Commission d'Appel de District.

Le Président,
Jacqui JELLIMANN

Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre WAGNER